

# École des métiers du commerce

## La grille horaire de la partie école

	1re année	2e année	3e année	Stage
<b>Branches MP</b>				
<b><i>Domaine fondamental</i></b>				
Français (L1)	4	3	4	
Allemand (L2)	4	3	3	
Anglais	3	3	3	
Mathématiques	3	3	3	
<b><i>Domaine spécifique</i></b>				
Finances et comptabilité	3	3	3	
Economie et droit	2	3	3	
<b><i>Domaine complémentaire</i></b>				
Histoire et institutions politiques		2	2	
Technique et environnement	2		2	
<b><i>Travail interdisciplinaire (TIB* et TIP)</i></b>				
TIP				1
<b>Total MP</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>1</b>
<b>CFC Connaissances professionnelles et sport</b>				
DCO B à D	4	4	4	
DCO E	3	2	2	
Mandats pratiques	2	4	2	
Sport	2	2	2	
<b>Total CFC</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>0</b>
<b>Total MP+CFC</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>1</b>

\* TIB : Durant les quatre premiers semestres, 4 notes au moins sont réalisées en travail interdisciplinaire dans les branches de formation MP. Ces notes ne comptent pas dans les branches mentionnées, mais composent la branche 9 de la procédure de qualification finale.

---

La formation en Ecole des métiers du commerce permet, au terme de trois ans en école et d'une année en entreprise, d'obtenir un certificat fédéral de capacité (CFC) et une maturité professionnelle (MP Economie et services, type « Economie »).

Aucun titre n'est délivré au terme de la troisième année. Il faut donc suivre les quatre années du cursus afin de se voir délivrer les diplômes mentionnés.

Les conditions de promotion pour la partie école précisées dans ce document sont fixées dans le Règlement de l'Ecole des métiers du commerce.

---

## I. Les branches MP de la partie école

---

En 1<sup>re</sup> année, il y a **7 branches MP** : *Français ; Allemand ; Anglais ; Mathématiques ; Finances et Comptabilité ; Economie et droit ; Technique et environnement.*

La note de chaque branche est donnée au **demi-point**.

La branche *Economie et droit* rassemble trois matières données séparément : *Aspects d'entreprise, Aspects juridiques* et *Aspects d'économie politique*. Dans chacune de ces matières, la moyenne est exprimée au dixième et ces trois moyennes seront rassemblées pour ne donner qu'une seule moyenne arrondie au demi-point, la note de la branche *Economie et droit*.

La moyenne de la branche est calculée ainsi :  $(1 \times \text{note Aspects d'entreprise} + 1 \times \text{note Aspects juridiques} + 1 \times \text{note Aspects d'économie politique}) / 3 = \text{note Economie et droit}$ .

### Conditions de promotion au terme de chaque semestre

La promotion en école de commerce est **semestrielle**. **Seules les branches MP** sont prises en compte pour cette promotion semestrielle.

Est promu l'apprenti qui, par semestre de programme, remplit les conditions cumulatives suivantes :

- La note globale (moyenne générale MP) obtenue est au minimum de 4.0. Celle-ci s'exprime au dixième (3.94 = 3.9).
- Pas plus de deux branches pour lesquelles la moyenne est inférieure à 4.0.
- La somme des écarts à la moyenne, pour les branches insuffisantes, est inférieure ou égale à 2.0 points.

L'apprenti qui ne remplit pas les conditions de promotion à la fin d'un semestre est promu à **titre provisoire** et poursuit son parcours de formation.

S'il ne remplit pas **lors d'un second semestre** les conditions de promotion, il sera alors en **échec définitif** et exclu de la formation en école de commerce à plein temps.

Toutefois, en cas d'échec définitif **en fin de 1<sup>re</sup> année**, l'apprenti **peut répéter l'année à condition qu'il n'ait pas plus de trois branches MP inférieures à 4.0.**

L'apprenti qui reprend la 1<sup>re</sup> année dans ces conditions est considéré en promotion provisoire. **Un nouvel échec semestriel provoque l'exclusion de la formation.**

L'élève en échec définitif pourra se diriger vers **le système de formation duale**, 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année, selon ses résultats.

## **II. Les branches CFC de la partie école**

---

En 1<sup>re</sup> année, il y a **6 branches CFC** :

- 4 domaines de compétences (DCO) liés à la pratique professionnelle :
  - *DCO B : Interaction dans un milieu de travail interconnecté*
  - *DCO C : Coordination des processus de travail en entreprise*
  - *DCO D : Gestion des relations avec les clients et les fournisseurs*
  - *DCO E : Utilisation des technologies numériques du monde du travail*
- Des mandats pratiques
- Du sport

**Les branches CFC n'entrent pas dans les conditions de promotion semestrielle.** Des évaluations seront faites durant l'année et des notes données, mais celles-ci seront purement indicatives et n'auront donc aucun impact sur la promotion.

**La procédure de qualification concernant les DCO interviendra en toute fin de formation**, au terme de la 4<sup>e</sup> année (année de stage). Des examens écrits et/ou oraux finaux auront lieu pour chacun de ces DCO qui détermineront la réussite de la partie CFC.

Les mandats pratiques et le sport ne sont pas pris en compte pour la procédure de qualification.